

SEJER

SEJER, Société par actions simplifiée au capital de 9

RCS Paris 393 291 042

Siège social : 30 place d'Italie 75702 Paris cedex 13

Téléphone : 01.45.87.43.00

Commandes, Relations Clients, comptabilité : contact-toeic@nathan.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

TOEIC NATHAN

Dernière mise à jour : 11/12/2018

PRÉAMBULE

SEJER, sous la marque NATHAN commercialise auprès des clients non revendeurs sur le site Internet www.toeic.nathan.fr une offre numérique sous forme de licence d'une durée de 12 mois d'entraînement personnalisé pour réussir le toeic®. Cette offre est composée de ressources numériques consultables en ligne.

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CGV – OPPOSABILITE

L'achat, par le client, de l'offre d'entraînement au toeic® implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV notwithstanding toutes clauses et stipulations contraires. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV sauf acceptation écrite et signée par SEJER. Toute condition contraire posée par le client, non expressément acceptée par SEJER, leur sera donc inopposable quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Si SEJER ne se prévaut pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, cela ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

ARTICLE 2 : CONFIGURATIONS TECHNIQUES REQUISES

2.1. Il appartient au client de s'assurer, avant tout achat, et sans recours possible contre SEJER, que son équipement est conforme aux configurations requises pour accéder à l'offre numérique d'entraînement.

2.2. Les configurations requises sont détaillées sur le site Internet www.toeic.nathan.fr et dans les Conditions Générales d'utilisation.

2.3. Les équipements et les frais de télécommunication permettant l'accès aux offres sont à la charge exclusive du client.

2.4. Le client est responsable de la sécurisation de son équipement permettant l'accès aux ressources numériques.

ARTICLE 3 : COMMANDES ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES

3.1 Pour commander, le client doit impérativement avoir la capacité juridique de contracter. Les mineurs doivent avoir reçu l'accord de la ou des personnes ayant l'autorité parentale.

3.2 Les ventes sont réputées fermes et définitives et ne peuvent donner lieu à aucun échange ni remboursement, même si le client renonce, après paiement, à la consultation en ligne des ressources numériques. Pour information, le délai de rétractation de 14 jours francs ouvert au consommateur par l'article L.121-20-12 du Code de la Consommation n'est pas applicable à la vente de ressources numériques dématérialisées.

3.3 À réception, par SEJER et/ou son prestataire la société PolyLearn, du paiement par le client de son achat, celui-ci recevra par courrier électronique une facture du montant de l'abonnement et une invitation à utiliser ses ID et mots de passe pour se connecter sur son compte administrateur.

3.4 L'accès aux ressources numériques est soumis à l'acceptation par le client des conditions Générales d'utilisation au moment de son inscription sur son compte administrateur accessible via le site www.toeic.nathan.fr.

ARTICLE 4 : DURÉE DE L'ABONNEMENT

SEJER propose au client des abonnements d'une durée de 12 mois dont les modalités sont précisées dans le bon de commande lors de la souscription à l'offre par le client et dépendent du volume de licences souscrites.

ARTICLE 5 : MOYENS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

Les factures sont payables en euros à SEJER, 30 place d'Italie 75702 Paris Cedex 13 à échéance de trente (30) jours fin de mois date de facturation.

Les factures peuvent être réglées :

- par chèque ou par mandat postal. La facture est alors à adresser par courrier à la Comptabilité de SEJER dont l'adresse figure en tête des présentes CGV avec le règlement et une copie du Bon de commande.

- par virement bancaire sur le compte bancaire dont les coordonnées sont indiquées sur la facture transmise au Client.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne comme prévu à l'article L 441-6 du Code de Commerce, l'application de pénalités de retard. Ces pénalités sont fixées par SEJER au taux de 0,85 % par mois de retard, étant précisé que le calcul s'effectuera prorata temporis par jour de retard, ainsi que l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Les pénalités exigibles de plein droit commencent à courir

dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date à laquelle le montant du règlement est effectivement crédité sur le compte bancaire de SEJER. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible, au sens de l'article 1231-5 du code civil, d'une pénalité forfaitaire fixée à 15% de son montant.

ARTICLE 6 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

6.1. Les dispositions concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel des clients sont détaillées dans les Conditions Générales d'utilisation acceptées par le Client au moment de l'achat.

6.2 A titre informatif, les données à caractère personnel des clients sont nécessaires à SEJER et/ou son Prestataire la société PolyLearn pour :

- créer et gérer les comptes clients, ainsi que les comptes utilisateurs (Apprenants et formateurs)
- faire bénéficier le client de l'offre numérique,
- assurer le service après vente

ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

7.1 La loi française est seule applicable aux présentes CGV.

7.2 En cas de réclamation, le Client non-professionnel pourra s'adresser en premier recours à la Relation Clients dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes CGV. En second recours et après avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige par une réclamation écrite adressée à la Relation Clients, le client pourra faire appel à un médiateur de la consommation.